



Heure de travail et remboursement

Par **Fefeeee**, le **12/10/2024** à **09:56**

Bonjour, je suis en service civique et c'est un contrat de minim 25h, sachant que je suis étudiante je ne pouvais pas faire 25h pendant la période scolaire, avec mon employeur on en a discuter et il était d'accord que je fasse seulement 12h en période scolaire et 25h pendant les vacances scolaire.

Niveau rémunération c'est l'Etat qui me paye, mais mon employeur doit aussi me donner 100€ chaque moi.

Sauf qu'il m'a fait le virement 3x seulement depuis le début de mon contrat.

'mon contrat se termine en novembre et il m'a dit "au regarde de la lois je suis obliger de te verser la somme que je ne t'ai pas fait, mais tu devrais me redonner la moitié car tu n'as pas fait toute tes heures"

est ce légal ?? Sachant qu'on s'était mis d'accord sur les 12h pendant la période scolaire

Par **miyako**, le **12/10/2024** à **10:35**

Bonjour,

[quote]

mon contrat se termine en novembre et il m'a dit "au regarde de la lois je suis obliger de te verser la somme que je ne t'ai pas fait, mais tu devrais me redonner la moitié car tu n'as pas fait toute tes heures"[/quote]

Vu que c'est l' Etat qui paye , il doit vous payer tout .

[quote]

est ce légal ?? Sachant qu'on s'était mis d'accord sur les 12h pendant la période scolaire

[/quote]

Existe t il une trace écrite ??

Cordialement

Par **Fefeeee**, le **12/10/2024** à **13:36**

Il n'y a pas de trace écrite pour les 12h en période scolaire, c'était juste un échange pendant l'entretien.

Par **miyako**, le **12/10/2024** à **21:33**

Bonsoir,

Donc il n'y a aucune obligation de lui rembourser quoi que ce soit .

Cordialement .